



Société des Régates d'Agde et du Cap

Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

Présents : Alain Rigault, Marc Legay, Armelle Chaillou, Jean-Marc Belheure, Joëlle Belheure, Hélène-Anne Matéo, Vincent Barge, Eric Miot, Hugues Naudin, Roger Specht, Olivier Storaï, Rémy Charel, Véronique Helle, Henri Roques.

Absente excusée : Danielle Rigault.

1-Situation générale et financière du club

Générale : tout se passe bien dans le club. En moyenne cette année on compte 17 bateaux/régate (contre 15.6 en 2023). On constate la présence plus nombreuse des équipages au briefing.

Une collaboration s'installe avec les clubs de Gruissan et de Valras (régate commune prévue en 2025)

Soucis : Manque de bénévoles à terre et sur mer. Roger va prendre contact avec le centre de formation maritime de Sète. A voir ?

Comment inciter les skippers à participer à une régata de temps en temps en tant que bénévole sur le bateau mouilleur par exemple ? Rappeler aux skippers que la régata lui est comptée si son bateau est inscrit (mais ça doit rester exceptionnel).

Financière :

Même valeur sur le compte que l'an dernier, mais plus de trésorerie. Résultat positif.

Joëlle pense qu'il faut commencer à constituer une réserve, Oscar est maintenant un bien de le SORAC : il faut l'amortir, faire estimer sa valeur... Joëlle va se documenter sur ce point. Il faut aussi faire un bilan d'entretien d'Oscar.

Trésorerie +11000€ : nous pouvons donc envisager quelques dépenses supplémentaires. Joëlle propose d'augmenter la subvention pour le Trophée SORAC 2024 et de prévoir un restaurant pour remercier tous les membres du Conseil d'Administration.

2-Calendrier 2025

Le calendrier est maintenant à jour sur le site. Quelques régates du 1^{er} semestre :

***22 et 23 février :** régata Duos (régata de Ligue)

Elargit-on cette régata aux équipages ?

Eric dit que dans ce cas il faut faire un classement Duos et un classement Equipages et que cette régata ne peut pas rentrer dans le Trophée SORAC. Après un tour de table, il est décidé de conserver la « Régata Duos »

***30 mars GRUNAVACAP :** régata commune Gruissan, Narbonne, Valras, Cap d'Agde. A organiser dès le début janvier 25 avec les autres clubs.

***12 et 13 avril :** Truffade, Gilles Ranc est ok, samedi soir repas, dimanche régata

La cuisson se fera en bas du centre nautique. Olivier propose de voir pour un barnum avec Hérault Sports.

***du 8 au 10 mai :** Escalagde toujours prévoir un plan B

***8 juin VOILOCAP** à organiser dès le début d'année avec le Directeur du Port. Pour le parcours utilisation de l'application mise au point par Vincent.

Vincent précise que c'est une application est gratuite qui ne lui rapportera rien.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr **Président :** 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

Voilacap ne fera pas partie du trophée SORAC

***28 et 29 juin** : Rallye de la Saint-Jean

Vendredi soir : apéritif au club

Samedi : régates vers Gruissan et repas

Dimanche : retour libre

3-Bilan du Salon Nautique

*bon fonctionnement, très bon emplacement, bonne visibilité du club.

*nombreux contacts, de nombreux bénévoles et membres du club sont venus.

*moment de convivialité

*il faudra repasser par un broker pour avoir une place

Finances : pour 2024 le salon a coûté au club 585€ dont 336€ d'emplacement (pour comparaison en 2023 le club avait dépensé 1793€) A reconduire pour 2025.

4-Bilan des apéritifs participatifs

Les quelques apéritifs participatifs que nous avons pu faire en 2024 suivant la disponibilité de la salle ont été des moments sympathiques et conviviaux.

A reconduire en 2025, au 1^{er} semestre, le 8 mars, le 22 février, le 14 juin.

Proposition d'organiser le samedi 14 juin, veille de la régates « Hérault-Méditerranée » une conférence sur les « Voiles Antiques » animée par Robert Roman. A voir avec lui s'il est toujours d'accord et disponible. Eric se charge de le contacter.

5-Oscar

*Bilan d'entretien prévu (Joëlle et Roger)

*Achat d'une nouvelle VHF ou révision de l'existante. Joëlle précise qu'un achat est possible.

*Dans les projets : faire une réserve pour prévoir l'achat d'un zodiac (voir aussi avec la Ligue comme pour l'achat d'Oscar)

6-Trophée SORAC 2024

*Penser à modifier dans l'article 9 le tableau pour revenir à la formule 12 régates sur 18 prévues au calendrier 2025

*Question d'Eric : continue-t-on de supprimer les 5 plus mauvaises régates ? 1 régates DNC : point enlevé 0

A l'origine le but était de privilégier la qualité à la quantité

Sur 14 régates : 5 sont retirées.

Vote : il est décidé de retirer 1 régates toutes les 5 régates (ce qui fera 3 régates retirées sur l'année). Adopté

* **Aides aux coureurs participant à des régates extérieures** : 4 cas possibles.

Le bureau demande de supprimer les cas 1 et 3, et dans le cas 2 d'ajouter aux régates exclues de cet article « l'Occitania Cup »,

Modification du grutage par une mise sur sangle dans le cas 2.

7-AG du 8 février 2025

- Restaurant « Bout du Quai » repas 28€
- Membres sortants : Hugues, Roger, Hélène-Anne, Armelle + 2 démissions : Gilles et Stéphanie.
- Membres qui désirent se présenter : Hélène-Anne, Armelle, Rémi, Véronique + ceux qui enverront leur candidature.
- 6 postes à pourvoir : 5 entrants pour 3 ans et 1 entrant pour 2 ans.
- Récompenses : bons USHIP pour 5 bateaux HN1 et 11 bateaux HN2
- Pour les équipiers, les skippers (+ de 7 régates faites) et les bénévoles : polo manches longues avec logo du club brodé dans le dos et sur la poitrine.

8-Bénévoles

Marc nous apprend que « pour ceux qui pilotent la licence n'est pas obligatoire »
Roger et véronique n'auraient donc peut-être pas besoin de prendre une licence (à condition qu'ils ne régatent jamais) mais seulement l'adhésion. A vérifier ?
Pour faire partie du CA la licence n'est-elle pas obligatoire ? A vérifier aussi ?

Après vérification des statuts (article 12 point 6) il faut être adhérent SORAC et licencié FFV (Skipper ou Equipier).

9-Divers

*la 1ère régates de janvier, le 19, est la régates des huîtres : toujours prévoir 30 kg d'huître.

Plus aucun point n'étant a aborder, fin du CA 20heures

Bonnes fêtes de Fin d'Année à toutes et à tous